



Demande de naturalisation par décret

Par **Momo2013**, le **25/10/2013** à **11:11**

Bonjour;

Je suis de nationalité syrienne, et ça fait 5 ans de ma résidence régulière en France, et 3 ans de mon mariage avec mon épouse française, et j'ai réussi mes 2 ans de Master ici. C'est pour cela que je compte déposer une demande de naturalisation par décret.

Malheureusement, à cause de la guerre dans mon pays, je ne suis pas en mesure de me procurer la demande de "casier judiciaire" car le service concerné à Homs "ma ville" refuse de me le donner sous prétexte de ne pas intégrer l'armée du régime, cependant, mon casier judiciaire est vierge. Que me conseillez-vous? Est-il possible de déposer ma demande de naturalisation quand même en joignant une simple lettre de ma part attestant sur l'honneur ne pas pouvoir obtenir un casier judiciaire de la Syrie à cause de la situation actuelle dans le pays?

Ma femme est enceinte et je compte joindre une attestation de grossesse a mon dossier, et ensuite fournir l'acte de naissance de mon futur enfant français dès qu'il sera établi.

Merci